

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/59

Séance du 22 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 16 juillet 2024	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstentions :	0

Présents : LAVENIR Christian, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, CLEMENT Nathalie, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, BOUCLIER Florence, BENCADI Karim

Procurations : DELANGLE Sylvie à *Daniel LAROCHE*, DELANGLE Sylvain à *Samuel DESCHARNE*, CLEMENT Pascal à *Christian LAVENIR* et Alain LE CLOIREC à *Patrick BERDAGUE*.

Absents excusés : MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Mise à disposition Pré de la piste – festival Saint Rock

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée par l'association organisant le Festival Saint Rock pour la mise à disposition du pré de la piste. Les organisateurs souhaitent en effet l'utiliser comme espace de campement du 28 juillet au 9 août 2024.

Une convention fixant les conditions d'utilisation sera signée.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la mise à disposition temporaire gratuite ou payante de cet espace.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la mise à disposition du pré de de la piste, sis route de Gibles, à l'association Saint Rock du 28 juillet au 9 août 2024.

-INDIQUE qu'il y aura mise à disposition gratuite/moyennant l'acquittement de la somme de xxx€

-CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 23/07/2024
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance

